

Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts

1. Préambule

Ixios Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-19000010.

En tant que Société de Gestion de portefeuille d'OPCVM, Ixios Asset Management doit mettre en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, respectant les dispositions des articles 321-46 à 321-52 du Règlement général de l'AMF (RG AMF) ainsi que les principes énoncés dans le Règlement de déontologie des sociétés de gestion de portefeuille.

L'objet de la présente politique est de prévenir toute atteinte aux intérêts des porteurs résultant d'un conflit d'intérêts. La présente politique explicite comment Ixios Asset Management gère ses conflits d'intérêts conformément aux textes susvisés.

2. Activités de la Société de Gestion

Ixios Asset Management fournit un service de gestion de portefeuille pour compte de tiers sur une base collective (OPCVM et FIA).

Ixios Asset Management a aussi l'agrément pour la gestion sous mandat

Ixios Asset Management ne fournit pas de service de réception / transmission d'ordres pour compte de tiers. Elle n'envisage pas de déléguer sa gestion financière.

Ixios Asset Management commercialise ses fonds principalement via Leonteq, société d'investissement dont la maison mère est cotée en Suisse, et ne dispose pas de force de vente propre.

3. Méthodologie et dispositif

Ixios Asset Management exerce ses activités dans le respect de la primauté de l'intérêt des porteurs, dans un cadre garantissant l'autonomie de la gestion des OPCVM / FIA et mandats et le respect de l'intégrité des marchés.

Les règles déontologiques d'Ixios Asset Management sont construites autour de ces trois principes fondamentaux. La diligence, la loyauté, la neutralité et la discrétion sont des principes généraux auxquels les collaborateurs sont soumis dans le cadre de leur activité afin de défendre au mieux les intérêts des porteurs de parts d'OPCVM / FIA et nos mandants. En toute circonstance, les collaborateurs doivent s'abstenir de toute initiative

ayant pour conséquence de privilégier leurs intérêts propres au détriment de ceux des porteurs ou de générer des conflits d'intérêts.

a. Processus d'identification des conflits d'intérêts

L'analyse des conflits d'intérêts potentiels est menée par type d'activité et est revue lors des évolutions de ces activités.

- La gestion de portefeuilles :
 - Prise de décisions d'investissement
 - Sélection des intermédiaires et contreparties
 - Affectation des transactions à des portefeuilles
 - Choix des fournisseurs
 - Exercice des droits de vote
- La commercialisation
 - La présentation des fonds
 - La rémunération des commercialisateurs
- Le traitement des situations exceptionnelles
 - Les erreurs de valorisation
 - Les réclamations des porteurs
 - La communication des événements affectant les fonds

Pour mettre en place le dispositif de prévention et/ou de traitement le plus approprié, Ixios AM identifie l'intérêt potentiellement opposé à celui du porteur :

- Conflits d'intérêts potentiels avec Ixios AM ou une autre entité du groupe Leonteq ;
- Conflits d'intérêts potentiels avec les collaborateurs issus de leurs transactions personnelles, leurs liens ou activités extra-professionnelles
- Conflits d'intérêts potentiels entre porteurs liés à une différence de traitement

b. Dispositif

Les activités sont organisées en respectant la séparation des fonctions afin que les collaborateurs agissent de manière indépendante. L'encadrement et la prévention des conflits d'intérêts sont assurés par la mise en place de procédures internes. Le plan de formation organise sur l'année les formations des collaborateurs aux différentes procédures :

- Les conflits potentiels avec les collaborateurs sont principalement adressés par le code de déontologie et la politique de rémunération.
- Les conflits potentiels avec Ixios AM ou d'autres entités du groupe sont traités principalement par la politique de sélection des intermédiaires et contreparties, la procédure de passation des ordres, la politique de gestion des risques, la procédure de sélection et suivi des prestataires externalisés, la procédure de commercialisation et la politique de vote.
- Les conflits potentiels entre porteurs sont principalement traités par la procédure de contrôle des souscriptions, la procédure de traitement des ordres tardifs techniques, la procédure de passation des ordres, la procédure de commercialisation et la procédure sur la documentation réglementaire.

Le plan de contrôle d'Ixios AM intègre des points de contrôles sur le respect des procédures entourant les conflits d'intérêts. Ces contrôles sont remontés à la Direction de la société.